

Antenne des Côtes d'Armor

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Spécial des Côtes d'Armor,

Cette nouvelle instance se réunit pour la première fois dans sa nouvelle mouture et au lendemain des élections professionnelles.

Le sujet de ce comité est l'examen de la carte scolaire pour la rentrée prochaine, sujet sur lequel nous centrerons notre propos. Cependant nous ne pouvons pas ignorer la situation sociale actuelle : un contexte social tendu, fruit du projet de réforme du régime des retraites, mais aussi de l'inflation et des négociations salariales en cours.

Ce contexte constitue l'environnement de ce comité et des décisions qui y seront prises, des décisions qui doivent nécessairement s'y inscrire et en tenir compte.

Notre ministère avait jusqu'à présent affiché une priorité au premier degré. Voulus par la loi de refondation de l'École de la République, des dispositifs « plus de maîtres que de classes » étaient annoncés pour offrir aux élèves de meilleures conditions pour apprendre, donner aux enseignants les moyens de lutter contre la difficulté scolaire, de permettre à l'institution d'améliorer les moyens de remplacement et de poursuivre l'amélioration du régime de décharges des directeurs d'école. Cette loi devait également permettre de soutenir les enjeux de lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour créer les conditions pérennes d'une école de qualité en milieu rural.

Antenne des Côtes d'Armor

Nous avons certes vu se mettre en place des classes dédoublées en GS, en CP et en CE1 dans les REP et REP+. Une mesure qui reconnaît donc que des effectifs limités sont un moyen de la réussite et de la réduction des inégalités. Mais nous assistons aussi aujourd'hui, pour la première fois depuis dix ans, à la suppression de postes dans le premier degré. Nous ne constatons pas non plus d'amélioration significatives et suffisantes des moyens de remplacement ou du régime de décharges des directeurs. Nous n'avons pas enfin la conviction que l'institution lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour une école rurale de qualité lorsqu'elle propose 47 fermetures dans les Côtes d'Armor.

Alors faute de moyens, ces priorités se sont mises en place certes, mais au détriment des moyens de remplacement et de la formation, entraînant ici et là un alourdissement des effectifs dans les autres classes, ce qui ne constituent pas, vous en conviendrez, les meilleures conditions pour apprendre.

Ainsi, pour la rentrée prochaine, ces priorités semblent totalement oubliées.

Certes il y a une baisse des effectifs, mais l'école change et les exigences aussi. Et puis l'école inclusive en particulier mérite une autre logique pour sa mise en œuvre qu'une logique comptable et stricte.

Dans votre projet, nous notons la création de 4 postes de remplaçants. Ils sont hautement nécessaires, mais seront-ils suffisants au vu des difficultés rencontrées ?

Antenne des Côtes d'Armor

Les trois mi-temps supplémentaires créés pour les élèves allophones nouvellement arrivés seront les bienvenus par les collègues des territoires ciblés. Mais il serait utile que cela permette un accompagnement réel des collègues, dans la classe, auprès des élèves et non à distance comme c'est essentiellement le cas aujourd'hui.

De même, deux postes spécialisés de maîtres G sont transformés en poste E. Nous avons déjà abordé ce point en CTSD : ces collègues nous manquent pour la prise en charge d'élèves pour lesquels elles ou ils sont souvent le seul recours au vu de leurs difficultés. Si notre département n'a pas le vivier de personnels formés, n'est-il pas envisageable de faire appel à d'autres territoires pour pourvoir ces postes ? Le mouvement « Postes à profil » pourrait être une réponse à cette problématique, par exemple.

Après proposition de fermeture, 9 écoles affichent des moyennes supérieures à 23 élèves par classe. Cela nous semble trop en particulier dans la perspective de GS, CP et CE1 à 24.

Une commune comme Bégard se voit visée par 2 fermetures. Ses deux écoles sont visées. Cela n'est pas envisageable pour une commune de cette taille. Mais nous reviendrons sur cette situation au cours des débats.

Nous nous interrogeons sur le devenir des enseignant·es qui subiront les 47 fermetures annoncées. Dans le contexte actuel, quel sera leur possibilité d'une nouvelle affectation au plus proche de leur bassin de vie ?

Antenne des Côtes d'Armor

Nos conditions d'enseignement se dégradent. Nos rémunérations stagnent. Les enseignants se sentent méprisés par leur ministère. Dans ce contexte, il est difficile de faire vivre à nos collègues un tel nombre de fermetures et de déstabiliser ainsi le travail des équipes.

Merci pour votre attention.